

17 mars 2020 – L'Unep recommande la fermeture des entreprises

Cher(e)s collègues,

Les mots sont désormais lâchés, nous sommes en guerre.

Voici le contexte : la priorité de tous est de faire barrage au virus. Pour l'instant, notre filière n'est pas concernée par l'obligation de cessation de toute activité. Néanmoins, celle-ci va rapidement devenir très difficile à poursuivre faute de pouvoir se fournir et des refus de passage chez les clients.

Le confinement, plus que fortement recommandé, n'a pas été strictement imposé : c'est ce flou qui nourrit aujourd'hui nos interrogations sur ce que nous devons faire en tant que chef d'entreprise.

Il est de mon devoir de vous inviter à faire de la sécurité de vos collaborateurs et de la lutte contre la propagation de ce virus votre priorité n°1 !

Cette priorité est désormais celle de tous les Français.

Aussi, comme je l'ai fait à midi dans mon entreprise pour les 15 prochains jours, je vous recommande de mettre en suspens votre activité (en effectuant une demande d'activité partielle) afin que vos collaborateurs restent chez eux.

Si malgré tout, vous devez ou êtes contraints de poursuivre votre activité, il est impératif de modifier tous les process dans vos entreprises : un collaborateur par cabine, pas de réunion ni de travail en équipe, du télétravail (dans les rares cas où c'est possible). Et de rappeler régulièrement des règles de sécurité, ces fameux gestes barrières .

Dans ce cas, il est toutefois impératif de renvoyer chez eux vos stagiaires, vos apprentis mineurs ainsi que les personnes à risque !

Le gouvernement débloque actuellement des fonds exceptionnels pour permettre aux entreprises de pouvoir passer cette période sans trop de casse.

L'Unep se mobilise pour identifier les outils votre disposition (activité partielle, attestation de déplacement, ...) et vous tenir à jour des dernières actualités. L'Unep fait toutes les démarches nécessaires auprès des autorités, pour s'assurer que le dispositif d'activité partielle couvre tous les cas de figure.

Je vous invite à reprendre toutes les communications que l'Unep vous adresse par mail depuis vendredi et de vous rendre sur notre site internet pour les derniers développements.

Nous vivons des moments troublés où nous devons agir dans un seul but : la sécurité de tous ! L'Unep est à coté de vous en ces moments difficiles.

Laurent Bizot Président de l'Unep – Les Entreprises du Paysage

Page dédiée mise à jour régulièrement :
<https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/informations-coronavirus/>